

*Commune de* **THENAY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 décembre 2016 à 19 H 30**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le vingt-deux décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 décembre, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ROINSOLLE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux en exercice</i>	15	<i>Présents</i> : D. ROINSOLLE – O. LAFONTAINE – J.L. BABIN – P. JOUSSELIN – J. MOREAU – P. DEROUIN – D. BARDOUX - M. DIARD
<i>Présents</i>	8	
<i>Votants</i>	14	<i>Absents excusés</i> : D. PRUDHOMME-HALLERY donne pouvoir à O. LAFONTAINE A. BRUN donne pouvoir à D. BARDOUX V. RIVIERE donne pouvoir à J.L. BABIN R. LEJARRE donne pouvoir à Patrick DEROUIN Denis SALVAUDON donne pouvoir à Manon DIARD Yannis DEPOND donne pouvoir à Daniel ROINSOLLE <i>Absent</i> : D. PILLAULT
<i>VOTE POUR</i>	14	<i>Secrétaire de séance</i> : Manon DIARD

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2016 n'appelant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### 1 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL 2016

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'effectuer plusieurs virements de crédits en sections d'investissement et de fonctionnement pour permettre les opérations suivantes :

- Arrêté de la Cour d'Appel de Nantes dans l'affaire Commune/Astec et Eurovia pour 2 000 €
- Versement du solde de la subvention au SIVOS pour 3 500 €
- Acquisition d'un rotor à marteaux en partenariat avec l'Association Foncière pour 1 447.58 €
- Travaux de menuiseries extérieures au logement communal T5 pour 8 044.27 €
- Acquisition de la Licence IV pour 5 000 €
- Cordons illuminations de Noël pour 1 837.94 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la modification suivante au budget 2016 de la commune :

<b>DEPENSES (en €)</b>					
<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>BP 2016 + DM1 +DM2</b>	<b>DM n°3</b>		<b>ALLOUE 2016</b>
6712	Amendes fiscales et pénales	0 €	+2 000.00 €		2 000.00 €
65548	Contributions aux organismes de regroupement	14 000 €	+3 500.00 €		17 500.00 €
615228	Entretien et réparations sur biens mobiliers	22 000 €	-2 000.00 €		20 000.00 €
022	Dépenses imprévues	15 368 €	-3 500.00 €		11 868.00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>51 368 €</b>	<b>- 5500 €</b>	<b>+5500 €</b>	<b>51 368.00 €</b>

2315	Installations, matériel et outillage techniques	64 692 €	- 8 350.00 €	56 342.00 €
2158	Autres installations, matériels et outillages	600 €	+1 850.00 €	2 450.00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0 €	+1 500.00 €	1 500.00 €
2051	Concessions et droits similaires	2 475 €	+5 000.00 €	7 475.00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>67 767 €</b>	<b>- 8 350 €</b>	<b>+ 8350 €</b>
				<b>67 767 €</b>

- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Trésorière de Montrichard.

Manon DIARD indique la possibilité de louer des décorations de Noël.

## 2 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2017

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Afin de permettre les dépenses d'investissement en début d'année, et de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert pour l'exercice précédent, non compris les crédits afférents ou remboursement de la dette.

Le montant des crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2016 aux chapitres 20,21 et 23 s'élève à 623 792,53 € ; le Conseil peut autoriser le paiement des dépenses d'investissement, préalablement au vote du budget primitif 2017 à concurrence de 155 948,13 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2017, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits fixés ci-dessous :

chapitre 20 immobilisations incorporelles (études, logiciels ..)	6 588 €
chapitre 21 immobilisations corporelles (achat terrains, matériel, mobilier ..)	72 517 €
chapitre 23 constructions, travaux	76 842 €
<b>TOTAL</b>	<b>155 947 €</b>

## 3 – RENOUELEMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu de la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher le 23 novembre 2016 informant du renouvellement de la liste des propriétaires de l'association foncière de Thenay.

Vu l'article R.133-3 du Code Rural, le Conseil municipal et la Chambre d'agriculture désignent pour moitié, pour six ans, ces propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- GALLOUX Michel, GALLOUX Pierre, CHESNE Jean-Pierre, GOUGEARD Michel, PASNON Joseph, et SANSON Roland,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Direction départementale des Territoires de Loir-et-Cher.

## 4 – MODIFICATION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION

Par délibération du 15 octobre 2007, le Conseil municipal a institué un droit de préemption urbain en zones U et AU sur le territoire communal. Il n'est pas prévu au Code de l'Urbanisme que ce droit de préemption soit étendu à d'autres zones du Plan Local d'Urbanisme. En conséquence, il n'est pas porté de modification au périmètre du droit de préemption sur le territoire communal.

## 5 - QUESTIONS DIVERSES

### - P.U.P. : Projet Urbain Partenarial :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de lotissement rue du bois en indiquant que les propriétaires souhaitent vendre leurs terrains en déposant un permis de lotir. Le projet d'aménagement sera déposé par les propriétaires et la commune sera chargée d'effectuer les travaux sur le domaine public. Le coût est actuellement à l'étude pour permettre la rédaction de la convention P.U.P. et les conditions du remboursement des travaux par les aménageurs et/ou propriétaires.

### - Salle du Roger : aménagement d'une rampe d'accès pour personnes handicapées :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une étude en cours concernant le coût de la réalisation de la rampe.

### - Compte-rendu de la Commission Etang du Roger :

Monsieur le Maire présente les conclusions de la Commission réunie le 15 décembre 2016b et des choix effectués concernant le type d'hébergement, les locaux communs, et leur implantation.

### - Capacité du dortoir de l'école :

Madame Odile LAFONTAINE alerte les élus sur la capacité du dortoir de l'école qui pourrait être insuffisante par ailleurs aux inscriptions scolaires de petite section à la prochaine rentrée scolaire. Plusieurs options sont à l'étude.

### - Détermination d'une date de réunion pour l'association de pêche :

Monsieur Jean-Luc BABIN informe l'assemblée de la date retenue pour la 1ere réunion de constitution de l'association de pêche, le jeudi 5 janvier 2017 à 18h30 salle du conseil.

### - Date de la réunion du Conseil Communautaire pour l'élection du Président et des Vice-Présidents :

Monsieur le Maire indique que la réunion est fixée le 16 janvier 2017 à 14h00 à Chémery et invite ceux qui le pourront à y assister.

### - Lave-vaisselle :

Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise Quietalis. Il est convenu de revoir l'implantation des équipements de la cuisine de la salle des fêtes avant de passer commande.

## 6 - QUESTIONS DIVERSES

- Il est signalé le mauvais état du pont Basleau à Phages. Il y a lieu de mettre l'accès en sécurité.
- Il est signalé des thuyas empiétant sur le trottoir rue Octave Gauthier ainsi qu'une haie prise dans les fils EDF et Téléphone à la Rangère. Les propriétaires seront avertis de procéder à leur élagage.
- Il est signalé un poteau EDF hors service rue des Gandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,  
Daniel ROINSOLLE